

Agroforesterie Réunion II-04 juillet 2014

Présents :

Claude AUDIBERT (ASL Suberaie varoise, gérant du Domaine de Langlade), Jacques BRUN (Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez), David CHARDON (SCA la Tapie de Bouchet) André GORLIER (Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), André HUBER (Association Partager la Terre), Pauline MARTY (CRPF PACA), Philippe PINTORE (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), Gisela SANTOS MATOS (ASL suberaie varoise), André VILLENEUVE (Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône), François WARLOP (GRAB), Daniele ORI (AGROOF), Albane Le Flem (Forêt Modèle de Provence).

Excusés : Michel DARD (Chambre d'agriculture), Sophie DRAGON (AgribioVar), Philippe DUPARCHY (Association découverte Sainte Baume), Mathieu ESPERT (GR CIVAM), Georges FRANCO (Forêt Modèle de Provence), Marie GAUTHIER (CRPF PACA), Gérard GAUTIER (Forêt Modèle de Provence), Christine POURRIERES (Chambre d'agriculture du Var), Alexander Wezel et Joséphine PEIGNE (ISARA¹).

1. Présentation des porteurs de projet

Forêt Modèle de Provence

L'association Forêt Modèle de Provence, créée le 22 avril 2013, est un outil de concertation qui développe des actions multi-partenariales. Ces actions innovantes et reproductibles visent à dynamiser le développement de la Forêt Méditerranéenne de manière durable.

La Forêt Modèle de Provence est membre du réseau international des Forêts Modèles et localement, du réseau méditerranéen, ce qui permet d'échanger sur de nombreuses thématiques et de répondre des projets internationaux.

3 types de membres constituent l'assemblée générale de la Forêt Modèle de Provence :

- Les acteurs, gestionnaires et usagers ;
- L'enseignement et la recherche ;
- Les collectivités locales.

Le périmètre sur lequel cette dernière est implantée comprend 4 massifs emblématiques : le Garlaban, l'Étoile, la Sainte-Baume et les Maures.

Les actions sont développées autour de 3 axes :

1. La nouvelle économie de la Forêt ;
2. La gestion multifonctionnelle des espaces péri-urbains ;
3. Accueil du public et développement local.

Actuellement les actions en cours au sein de l'axe 1 :

- Amélioration de la régénération des suberaies varoises ;

¹ : Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes

- Acceptation sociale de la coupe de bois ;
- Normalisation du Pin d'Alep pour un usage en bois de construction.

Pour l'axe 2 les actions en cours de développement :

- Développement de l'agroforesterie ;
- Essais de développement de la filière du pignon.

Il est possible de suivre toutes nos activités sur le site de la Forêt Modèle <http://www.foretmodele-provence.fr/>.

Agroof

Présentation générale

Agroof est un bureau d'études créé en 2000 spécialisé dans les pratiques agroforestières. Il développe plusieurs compétences.

La recherche et le développement, activité principale en termes de chiffre d'affaire. Dans leur ensemble les résultats sont valorisés en particulier par les formations, supportés par le pôle des productions audiovisuelles.

La formation, auprès des :

- Écoles d'ingénieurs ;
- Lycées et collèges ;
- Professionnels ;
- Techniciens.

Production audiovisuelle, AGROOF produit et réalise des documents audiovisuels sur l'agroforesterie, livres, DVD et webdocumentaires, à vocation technique, pédagogique ou documentaire.

La mise en place de projets, qui peuvent aussi bien se développer avec des collectivités (Projet territoriaux) que des gestionnaires (Projets individuels).

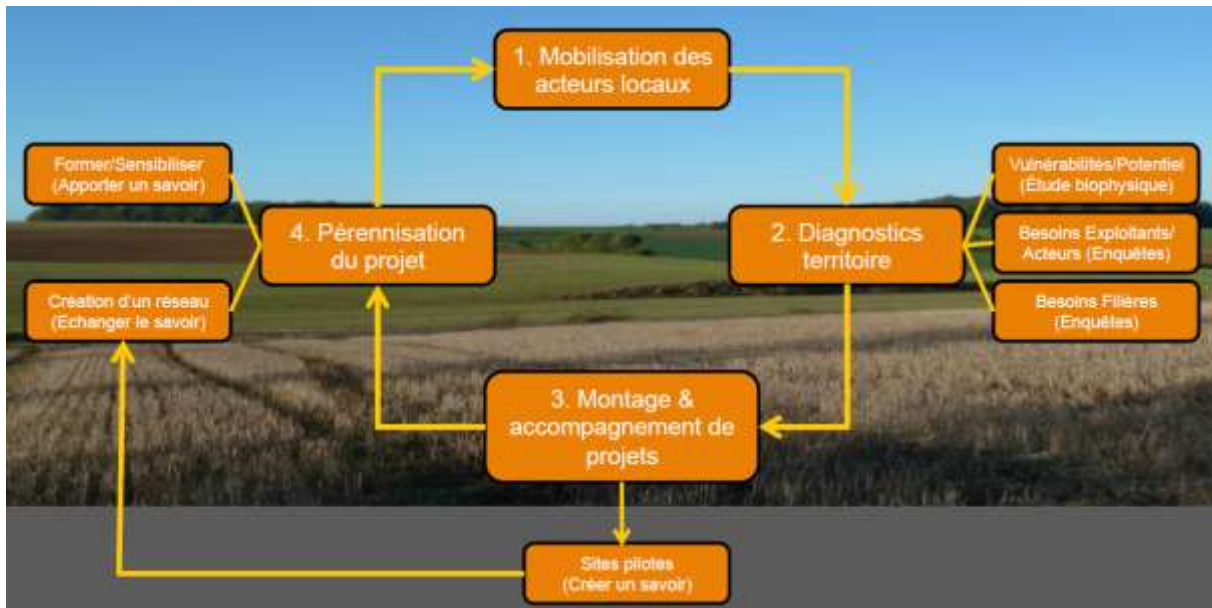
Agroof s'efforce d'occuper une place centrale pour valoriser l'échange entre les chercheurs, les apprenants, les utilisateurs finaux (agriculteurs et techniciens) et la société civile. Dans toutes ces démarches une méthodologie PARTICIPATIVE est mise en avant.

Présentation de la méthodologie développement des projets territoriaux

Pour les projets territoriaux une méthodologie en plusieurs étapes est proposée et discutée avec les porteurs de projets et les partenaires. Cette dernière a déjà pu être testée dans sur plusieurs territoires :

- le bassin parisien avec le projet « eau de Paris » ;
- le Nord pas de Calais ;
- dans le Gard, en collaboration avec l'association de développement durable GRAPPE3.





Ces projets démarrent par une phase d'identification et de mobilisation (sensibilisation, formation) des acteurs locaux. Ce qui permet de créer un réseau pour constituer d'une part le noyau dur d'acteurs, qui sera le groupe de travail, et d'autre part le cercle plus large qui sera le comité de pilotage.

La suite du développement reposera sur le diagnostic territorial qui comporte 3 phases :

- L'Étude biophysique du territoire pour identifier sa vulnérabilité ;
- Identification des besoins des exploitants ;
- Identification des besoins des filières de préférence locales, plus rarement nationales.

Les élèves ISARA pourraient intervenir (partiellement ou intégralement) à chaque étape du diagnostic (activité d'enquête, travail cartographique...) et nous permettre de dessiner des prototypes de systèmes agroforestiers pour ensuite les installer ou guider les agriculteurs désireux de les développer. Ce diagnostic sera également réinvesti au travers des formations. En fin de projet il est proposé de mettre en place une plateforme d'échanges pour les expériences des uns puissent servir aux autres. Lors du déroulement du projet le but est avant tout de **rendre le territoire autonome pour poursuivre le développement de systèmes agroforestiers.**

Les projets se déroulent selon un calendrier type :



2. Présentation de l'action

Démarrage

Au démarrage des actions de la Forêt Modèle de Provence, plusieurs acteurs se sont dits intéressés pour développer l'agroforesterie et ainsi favoriser une gestion multifonctionnelle des espaces naturels et agricoles. Par ailleurs la valorisation des terres à l'abandon demeure une préoccupation importante au sein du périmètre de la Forêt modèle.

Après avoir organisé une première réunion de vulgarisation le 30 janvier à St Zacharie et face au succès de cette dernière, Forêt Modèle s'est proposée pour porter une action sur l'agroforesterie.

Objectifs

L'objectif de cette action est d'enclencher un développement de l'agroforesterie réfléchi, tenant compte des potentialités, des attentes locales et des vulnérabilités du territoire afin d'induire une logique vertueuse conjuguant les intérêts des collectivités et ceux des exploitants.

Dans le cadre d'un appel à projet de la Fondation Daniel et Nina Carasso, « systèmes alimentaires innovants », **le déroulement du projet a été défini plus précisément**. Forêt Modèle en partenariat avec Agroof, le CRPF et d'autres acteurs ont présenté un projet dans le sens de l'action Forêt Modèle de Provence, sur 3 ans, pour un budget total de 142 910 €.

La problématique de travail est la suivante :

Comment valoriser de manière durable des terres à l'abandon à travers les pratiques agroforestières, tout en répondant aux attentes des gestionnaires, des filières locales et des collectivités ?

Avec 3 objectifs principaux :

- Concevoir des projets agroforestiers socialement, économiquement et écologiquement performants ;
- Accompagner les gestionnaires ou collectivités dans la réalisation de projets agroforestiers ;
- Assurer la pérennité de l'encadrement des projets mis en place et de l'animation régionale.

L'innovation par rapport à d'autres projets existants dans d'autres territoires c'est qu'il y a une volonté de travailler aussi bien avec le domaine forestier que l'agricole et d'avancer parallèlement sur ces deux approches.

Et un programme d'actions défini de la manière suivante :

1. Mobilisation des acteurs ;
2. Diagnostic biophysique ;
3. Diagnostic auprès des exploitants (enquêtes recherche bibliographique) ;
4. Étude des filières locales et des débouchés potentiels en circuits courts ;
5. Mise en place de parcelles pilotes ;



6. Formation de découverte ou approfondie à destination des gestionnaires ou des techniciens;
7. Formation-action pour les porteurs de projet (le porteur de projet, accompagné par le formateur, apprend à concevoir en autonomie son projet agroforestier)
8. Valorisation des résultats (outils de communication et plate-forme d'échanges).

Financements possibles

Afin d'assurer la réalisation de toutes les actions énoncées ci-dessus, plusieurs pistes de financements seront étudiées en complément.

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour la commission du 27 juin 2014. Le montant demandé est de 19 600 €. *Depuis la réunion, cette demande a été accordée.*

Fondation Daniel et Nina Carasso

L'appel à projet a été clôturé le 30 juin 2014. Un jury se réunira à la rentrée pour faire un choix parmi les projets proposés. Les réponses seront données fin novembre 2014. Le montant demandé s'élève à 123 310 € sur 3 ans.

Agence de l'eau/ contrats de rivière

Le projet « eau de Paris » est principalement financé par l'agence de l'eau. Serait-il possible de faire la même chose avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ? Agroof a un référent pour le Languedoc-Roussillon, il faudrait en avoir un pour la région PACA. André HUBER propose de faire le lien ayant travaillé de nombreuses années au sein de cette agence en PACA. **Durant l'été les démarches seront faites pour tenter de mettre en place un partenariat.**

Éventuellement le contrat de rivière pour l'Huveaune est une piste à explorer

Aides PAC

La mesure 23 du deuxième pilier prévoit le financement de projets couvrant jusqu'à 70 % des montants d'investissement. En PACA cette mesure n'est pas activée.

Il faudrait que plusieurs s'associent et cosignent un courrier demandant l'activation de cette mesure pour la période 2015-2020.

Leader

Plusieurs programmes Leader sont en train de se mettre en place sur les départements du Var et des Bouches du Rhône, notre action pourrait être intégrée à ces programmes en cours de conception. Un premier contact a été établi avec le syndicat de la Provence Verte.

En conclusion, un travail de prospective est à faire pour identifier et créer des partenariats avec des projets qui pourraient avoir des objectifs similaires.

4. Implication des acteurs

Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

L'agglomération serait intéressée de mettre en place une parcelle vitrine à la Font de Mai et de travailler avec les agriculteurs locaux pour sa conception. Il participera au groupe technique.



Association Forêt modèle de Provence
 Pavillon de Chasse du Roy René CD7, Valabre
 13 120 Gardanne, 06 42 58 31 54
 Membre du réseau méditerranéen des Forêts Modèles

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône

La chambre est d'accord pour participer à ce projet, beaucoup de friches sont d'ailleurs déjà identifiées, certaines irrigables d'autres non. L'agroforesterie pourrait être un moyen de les valoriser et de répondre à la problématique du changement climatique. Le principal obstacle qui s'opposera à ce développement est la rétention du foncier à laquelle doit faire face dans ce département. Il participera au groupe technique.

La Chambre d'agriculture du Var

L'animatrice de la Forêt Modèle de Provence a rencontré Mme. Pourrières du service foncier et aménagement. Le dossier va être présenté aux élus pour valider une éventuelle participation.

Le CRPF

Le CRPF peut intervenir de différentes manières :

- Pour faire le lien avec les propriétaires forestiers et relayer l'information ;
- Réaliser des formations ;
- Faire des expertises forestières ;

P. Marty précise que depuis 20 à 30 ans le CRPF réalise un suivi des reboisements de friches agricoles qu'il a contribué à mettre en place. Il y a au total une centaine de placettes expérimentales dans le Var et les Bouches du Rhône. Les premiers résultats sont en cours de publication. Aujourd'hui la question se pose sur le devenir des parcelles peu denses, faut-il envisager une reconversion ? Il participera au groupe technique.

Le GRAB

F. Warlop participe au titre du GRAB, qui s'est associé à Agroof et Forêt Modèle de Provence pour répondre à l'appel à projets Carasso. Le GRAB se propose d'intervenir en tant qu'expert sur les parcelles pilote et de participer au groupe technique du projet.

Le CIVAM

M. Espert n'a pu assister à la réunion mais souhaiterait faire participer le CIVAM aux discussions et l'impliquer également dans les formations.

Le réseau SMART devra également être pris en compte. Il serait intéressant de se mettre en relation avec le Lycée de Valabre.

5. Discussions techniques

Concrétisation du projet

La première phase de diagnostic concernant la vulnérabilité du territoire est un travail essentiellement de cartographie il pourra se faire sur les deux départements concernés. Il en est de même pour l'étude des filières.

Sous condition de trouver des financements adéquats, l'action de diagnostic sera réalisée avec le support d'élèves de quatrième ou cinquième année de l'ISARA (Prévoir plusieurs mois à l'avance et définir correctement missions d'encadrement).

En revanche le travail d'enquêtes auprès des exploitants, étant beaucoup plus lourd, il se focalisera seulement sur certains territoires du périmètre de la Forêt Modèle de Provence. Ces enquêtes



permettent de connaître les attentes des exploitants d'identifier les freins actuels allant même jusqu'à expliquer pourquoi certaines parcelles demeurent en friches.

Attention de ne pas brouiller les messages là encore il est important de valoriser les enquêtes qui ont déjà été établies ou en cours !

Paramètres de mise en place d'une parcelle

Le coût. En moyenne la mise en place d'une parcelle agroforestière revient entre 300 €/ha (grandes cultures) et 1500 €/ha (élevage bovin/équin) comprenant :

- La préparation du terrain ;
- L'achat des plants et des fournitures (protections, paillage...);
- Le travail de plantation.

Les critères du terrain. Il n'y a pas réellement de taille minimale pour les parcelles, tout dépend du projet. Pour un verger /maraîcher une surface inférieure à un ha peut rester rentable. Ce n'est pas le cas de cultures céréalières qui nécessitent un espacement important entre les alignements d'arbres d'environ 30 m. Dans un cadre expérimental, un critère demeure important : l'homogénéité du terrain. Il faut également tenir compte des effets de bordures sur certaines parcelles.

Mesures agro-environnementales (MAE). Les déclarations peuvent s'avérer complexes, il n'existe pas encore d'harmonisation sur la manière de réaliser un découpage des cultures. Les aspects réglementaires et juridiques sont à faire avancer/évoluer (ça fait partie des enjeux).

Possibilité de faire des rotations dans les cultures. Au domaine de Vézénobres dans le Gard, l'exploitant fait actuellement du Maraichage sous une plantation de noyers âgés de 18 ans. Au départ lorsque les noyers étaient jeunes, la culture intercalaire était céréalière. Ces cultures ont permis de doper la croissance en hauteur de l'arbre. A présent l'ombrage ne permettant plus la culture de céréales, le maraîchage a pris le relai et un travail sur l'élagage est fait pour avoir différentes intensités d'ensoleillement.

Partir d'une parcelle forestière ou agricole. Il est possible de faire les deux. Le problème des racines, plus superficielles en forêt peut-être « contourné » en réalisant le bon choix de culture et les bons itinéraires. On peut valoriser la Forêt en faisant de l'agriculture, le domaine de Vézénobres en est un bon exemple. Il est cependant nécessaire de faire un choix entre le statut agricole ou forestier.

Contrat de bail. Un exploitant qui plante des arbres au cours de son bail, si le contrat se termine avant la récolte à terme les arbres appartiennent aux propriétaires, si rien n'est précisé du point de vue de la loi. Il est possible d'amender le contrat de fermage de multiples façons pour prévoir le devenir des bois. Dans le cadre d'un accord trouvé avec « terres de liens », il est prévu que l'agriculteur touche, à la fin du bail, la valeur actualisée des bois.

Enfin retenons que en cas de fermage pour définir le projet agroforestier il faut impérativement conjuguer Les exigences du propriétaire et du fermier (L'échéance du bail...).

6. Projets agroforestiers envisageables

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

A. Gorlier présente l'Écomusée de la Font de Mai, propriété intercommunale, elle comprend des restanques, des terres agricoles et des forêts au pied du Garlaban. Une parcelle vitrine de 0,7 ha, pourrait y être développée dès cet automne. Il faudrait que cette vitrine présente un système avec



de réels intérêts agronomiques correspondants aux attentes des agriculteurs et que le modèle soit reproductible. Actuellement, cette parcelle est en prairie pâturée, il s'agit d'un sol calcaire argileux. Les accords politiques ont été obtenus, le foncier est maîtrisé et les coûts d'investissement (achats de plants et des matériaux, etc..) peuvent être pris en compte. C'est un site très fréquenté.

Aussi dans le cadre des 3 PDM développés (plan de massif) des enquêtes ont déjà été faites sur l'utilisation des terrains. Ces enquêtes ont notamment cherché à savoir pourquoi certains terrains étaient en friches, si le propriétaire était prêt à le mettre à disposition d'un exploitant...Car nombreuses sont les friches à l'interface de la zone agricole avec de la forêt. Or plusieurs exploitants souhaitent s'agrandir mais sont confrontés au fort morcellement.

D'autres surfaces sont envisageables à Saint Zacharie, mais celles-ci appartiennent au Conseil Général du Var et à d'autres propriétaires. Il y a également à Saint Zacharie une ZAP en projet, un système agroforestier pourrait être testé.

Zones EBC

Pour les zones classées en EBC (Espaces Boisés Classés), mais dans lesquelles il n'y a que du maquis, il serait intéressant de faire une parcelle pilote pour montrer que ces zones peuvent mieux être valorisées et qu'elles nécessiteraient un reclassement.

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

J. Brun présente un projet à Cogolin qui avait commencé avec les anciennes municipalités. Dans la vallée de la Mole, une Zone Agricole Paysagère (ZAP) est en cours de création. Elle se trouve dans une zone inondable et gélive. La commune a acheté 30 ha de parcelles abandonnées. La chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic pour chacune des parcelles. Plusieurs cultures ont été proposées : oliviers, vignes, maraîchages et cannes de Provence. Quelques contrats ont été passés avec des exploitants pour le maraichage et la canne. Cependant, aujourd'hui le projet est à l'arrêt. La méthodologie de travail proposée pour l'agroforesterie pourrait permettre de travailler sur ces terres, sachant que le foncier est maîtrisé.

Association la Terre en partage, André Huber

A. Huber membre de l'association Partager le Terre, rappelle qu'il a travaillé auparavant à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pendant 20 ans puis en tant que maraicher. Aujourd'hui, il intervient en tant que formateur en agro écologie dans l'association. Dernièrement, le conservatoire du littoral a retenu l'association pour valoriser une ferme de 9 ha en bordure du littoral, le domaine de l'Ermitage à Saint Mandrieu. Le but étant d'en faire une ferme pédagogique qui :

- ouvrirait régulièrement ses portes ;
- proposerait de la restauration et de l'hébergement ;
- vendrait les produits de la ferme.

Quelques paramètres sur cette ferme :

- 5,5 ha de peuplements de pins d'Alep âgés de 40 ans sans aucune gestion ;
- 3 ha de terrains agricoles avec des vignes et de l'arboriculture ;
- Certains terrains sont soumis aux embruns.

Des objectifs identifiés :



- Avoir un couvert permanent des sols ;
- Économiser l'eau ;
- Développer la multi-fonctionnalité.

SCA la Tapie de Bouchet

A Saint Martin de Crau ce domaine récemment racheté dispose de 60 ha de Pruniers qui produisaient jusqu'alors des pruneaux d'Agen et 40 ha d'abricotiers. Les deux propriétaires souhaiteraient exploiter différemment ces terres en incluant de l'élevage bovin dans des systèmes agroforestiers. Pour ce projet il y a tout à mettre en œuvre. Il reste à voir si ce projet pourrait faire partie des parcelles pilote selon les critères de la Région PACA, seul financement accordé pour le moment.

ASL et Claude Audibert

A titre personnel M. Audibert envisage d'expérimenter l'agroforesterie sur des terrains recouverts de maquis et difficilement valorisables. Quant à l'ASL, ses adhérents représentent 10 000 ha de forêts. Certaines parcelles pourraient éventuellement faire l'objet de parcelle pilote.

Pour les jours à venir :

- État des lieux des projets existants ;
- Élargir le réseau d'acteurs
- Recherche d'autres sources de financements ;
- Hiérarchiser les actions qui dépendent des retours de financements ;
- Identifier les porteurs de projets.